



COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'Association McGillienne des professeur.e.s de droit (AMPD) est accréditée depuis 2022 ;

ATTENDU que l'administration de l'Université McGill fait tout en son pouvoir pour ralentir les négociations et priver ainsi les membres de l'AMPD de leur droit fondamental à la négociation collective ;

ATTENDU que l'AMPD a fait une journée de grève en date du 13 février 2024 et que l'administration de McGill refuse toujours d'accélérer les négociations ;

ATTENDU que les membres de l'AMPD ont voté une grève illimitée à partir du 25 avril 2024 si une entente de principe n'est pas intervenue avant cette date ;

ATTENDU l'urgence de manifester le soutien du SPPUS ;

IL EST RÉSOLU de verser un don de 10 000\$ à l'AMPD advenant qu'elle rentre en grève.